

était seulement destiné à augmenter le salaire de quelques-uns des employés qui ne recevaient pas de rémunération suffisante. L'item fut adopté.

Les items 139 et 140 pour Hôpitaux de Marine fut adopté sans discussion.

Sur l'item \$500 pour l'Hôpital Ste. Catherine,

M. NORRIS espérait que le gouvernement augmenterait l'allocation dans les estimés supplémentaires.

L'Hon. M. SMITH promit de considérer la question. Il pensait qu'il serait utile d'imposer une taxe sur les bâtiments naviguant dans les eaux intérieures de la Puissance, pour l'entretien des matelots malades et dans la détresse, comme on le faisait pour les bâtiments de mer. Si la proposition rencontrait l'approbation de la Chambre et les vues des bons membres représentant les intérêts maritimes, il n'aurait aucune objection à introduire une mesure à ce sujet, durant la présente session.— L'item fut adopté.

M. ROCHESTER suggéra que les marchands de bois sur la rivière Ottawa fussent inclus dans les dispositions du bill.—Item adopté comme le furent aussi les items 143 à 146 inclusivement.

Sur l'item 147, pour rembourser la Chambre de Commerce, Londres, pour dépenses encourues relativement aux matelots naufragés et dans la détresse, dans la Puissance, \$6,000, en réponse à M. YOUNG,

L'Hon. M. SMITH dit que la Chambre de Commerce, Londres, prenait soin des matelots naufragés et dans la détresse de la Puissance, qui débarquaient en Angleterre; ils étaient envoyés à domicile, et par cet arrangement, on était remboursé des dépenses ainsi encourues.

M. LANDERKIN attira l'attention de la Chambre sur le besoin d'avoir des asyles pour les idiots. Dans Ontario, on comptait 3,000 de cette classe de malheureux, et il y avait seulement de la place dans les asyles pour 30.

L'Hon. M. MACKENZIE.—C'est une question entièrement du ressort des législatures locales. J'admets bien l'importance de la question, mais c'est tout à fait en dehors de notre juridiction.—Item adopté.

Sur l'item 148, inspection des bateaux à vapeur, \$14,200,

L'Hon. M. SMITH dit que le gouvernement ne désire pas faire d'argent

au moyen de cette inspection, et en conséquence ils imposaient des droits nécessaires seulement pour rencontrer les dépenses de l'inspection. Ils avaient été capables récemment de réduire les taxes de dix centins à sept centins. Item adopté.

Le comité se leva alors, rapporta progrès, et demanda permission de continuer à siéger.

La Chambre s'ajourne à 10.20.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Lundi, 22 Février 1875.

L'ORATEUR prit son siège à trois heures.

M. l'ORATEUR soumit une liste d'adonnaires de la Banque d'Union du Bas-Canada et Ontario et de la Banque de St. Jean.

BILLS PRÉSENTÉS.

L'Hon. J. H. CAMERON—Pour consolider et amender les actes relatifs à la Compagnie d'Assurance Provinciale du Canada.

M. WRIGHT (Ottawa)—Pour confirmer les clauses d'arrangement et consolidation entre la Compagnie Européenne et de chemin de fer de l'Amérique du Nord, pour l'extension de l'ouest de St. Jean à la compagnie de chemin de fer Européenne et de l'Amérique du Nord du Maine, et pour autres dispositions contenues dans cet acte.

M. YOUNG (Waterloo) fait motion qu'un message soit transmis au Sénat requérant leurs Honneurs de donner permission à l'Hon. M. BELLEROSE, un de leurs membres, de paraître et donner témoignage devant le comité spécial permanent de cette Chambre sur les comptes publics.—Adopté.

ENQUÊTES DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES.

L'Hon. M. BLAKE introduit un acte relatif à l'interprétation de l'Acte concernant les enquêtes dans les affaires publiques.

L'Hon. M. HOLTON demande des explications. Le titre n'expliquait pas l'objet du bill.